



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEVRONS

Le CLA'C

**CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION
DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES
DES COEVRONS**

Cadre de préfiguration & Règlement intérieur

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
CONTEXTE.....	2

CONTEXTE

Cette note de cadrage présente la démarche et le règlement intérieur du Conseil local de l'alimentation (CLA) du PAT de la Communauté des communes des Coëvrons.

La volonté de la collectivité de mettre en place un dispositif de gouvernance inclusif, et démocratique est issue d'un travail de bilan des trois premières années du PAT 2021-2024 et d'une phase de concertation des acteurs du territoire réunis à plusieurs occasions en 2024 (Atelier CODEV, Atelier des Acteurs et Forum de l'alimentation).

La mise en place d'un CLA s'inscrit dans la nouvelle Feuille de route du PAT 2025-30 comme l'une des actions structurantes du nouvel axe stratégique AXE 4 - Mettre en pratique la démocratie alimentaire.

Ce document imaginé et rédigé avec l'accompagnement de TDA Territoire de Démocratie Alimentaire.



TDA Territoires de Démocratie Alimentaire,
Markéta SUPKOVA, Directrice

www.democratiealimentaire.fr

Conseil local de l'alimentation de la CC des Coëvrons

CADRE DE LA PREFIGURATION

INSTANCE - FORMAT

Le Conseil local de l'alimentation (CLA) est un dispositif de gouvernance du Projet alimentaire territorial (PAT) de la CC des Coëvrons. C'est une instance de démocratie participative construite pour réunir les acteurs locaux autour des enjeux alimentaires du territoire.

Le CLA est envisagé à la fois comme un outil de coopération, visant à faire vivre la démocratie alimentaire dans le territoire.

Pour la collectivité territoriale, le CLA se veut être un espace d'échanges plus directs et permanents avec les acteurs locaux, membres de la communauté du PAT.

Le CLA n'a pas de statut administratif spécifique et dépend directement de la Communauté des communes.

Le CLA prend naissance avec la délibération des élu-e-s de la CC des Coëvrons. Sa dissolution peut être prononcée par les élu-e-s de la CC des Coëvrons.

PORTAGE POLITIQUE

Le Conseil local de l'alimentation du PAT est porté politiquement par la collectivité territoriale - CC des Coëvrons - et son élue référente PAT. Le COPIL du PAT décide de la continuité du CLA suite à la première année test, en se basant sur les documents d'évaluation produits par la CC des Coëvrons.

Les missions clés du CLA sont les suivantes :

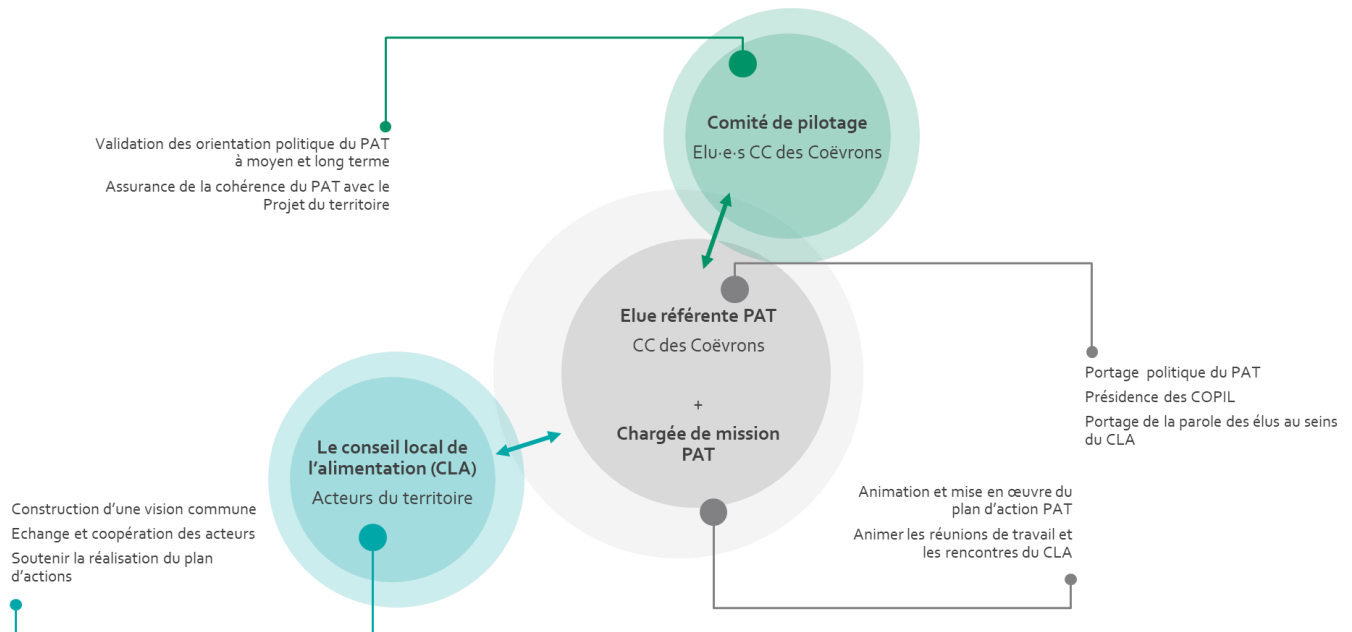
Faciliter la construction d'une vision commune, pour le territoire autour des enjeux agricoles et alimentaires

Faciliter les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire

Co-construire collectivement les orientations stratégiques du PAT (Cap stratégique, Axes)

Participer à la mise en œuvre du Plan d'actions à travers l'engagement de ses membres

ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE VISE A L'HORIZON 2030



CALENDRIER PREVISIONNEL

POUR LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU CLA

1. Phase de préfiguration – mars 2025- mars 2026 (12 mois)
2. Phase de consolidation/ ajustements – avril – juin 2026 (3 mois)
3. Phase de pleine activité – septembre 2026 et plus loin

PHASE DE PREFIGURATION - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Installer le CLA
- Mobiliser progressivement les acteurs du territoire
- Tester le fonctionnement du CLA sur un an
- Tester le processus de concertation /validation :
 - CLA propose
 - Chargée de mission PAT et l'Élue en charge rendent les propositions opérationnelles
 - COPIL valide politiquement
- Réaliser le bilan de la phase test avec recommandations

POINTS STRUCTURANTS POUR LA PHASE DE PREFIGURATION

- Le COPIL/ la Communauté des communes reste le décideur final
- La représentativité des différents modèles de production, transformation ou distribution au sein du CLA sera privilégiée
- Le fonctionnement annuel est souple, simple
- L'animation du CLA est agile et s'adapte à la réalité du terrain
- L'animation du CLA est fait par la Chargée de mission PAT

Conseil local de l'alimentation de la CC des Coëvrons REGLEMENT INTERIEUR

a. Composition

Les membres du CLA sont des acteurs du territoire, volontaires, directement concernés et/ou intéressés par les enjeux agricoles et alimentaires locaux.

Ils sont représentatifs d'un des maillons du système alimentaire. Les parties prenantes impliquées au côté des élu-es locaux, dans la politique agricole et alimentaire du territoire sont les suivantes :



b. Modalités de recrutement des membres du CLA

Pour devenir membre du CLA, les acteurs peuvent manifester leur volonté directement auprès de la Chargée de mission du PAT. Ils sont invités à respecter les étapes suivantes :

- Prendre connaissance du Règlement intérieur du CLA
- Remplir le formulaire d'inscription

Suite à cela, les validations des nouveaux adhérents pourront se faire tout au long de l'année. La validation d'une adhésion est faite par l'élue référente et la chargée de mission PAT.

Une fois validée, l'adhésion de l'acteur au CLA est confirmée par la signature du règlement intérieur du CLA. : Chaque membre s'engage à contribuer à la construction d'une vision collective des enjeux et des pistes d'actions de son secteur professionnel, de sa filière ou de son territoire (pour une commune) et à privilégier la défense de ce dernier au détriment des intérêts individuels.

L'adhésion au CLA confère à l'acteur le droit de participer à toutes les réunions du CLA et à accéder aux résultats des productions collectives/documents pertinents partagés dans ce cadre.

Le statut de membre du CLA ne permet pas de représenter le CLA auprès des tiers sans validation explicite de la collectivité et ne procure aucun droit particulier/supplémentaire.

PRISE EN COMPTE DES DECISIONS DU CLA

Les avis du CLA sont sous soumis à la validation politique des élus·e-s de la collectivité territoriale porteuse du CLA avant leur application.

ANIMATION

L'animation du CLA est facilitée par la Chargée de mission du PAT, dont une partie du temps de travail y est explicitement dédié :

- Être l'interface facilitante entre le CLA et le COPIL
- Gérer les adhésions au CLA
- Organiser et animer les réunions de travail /rencontres plénières du CLA
- Faciliter le partage des productions du CLA entre les membres
- Communiquer, valoriser les avancées/ les travaux du CLA

La vie du CLA est organisée autour des groupes de travail (GT) et des rencontres en format plénière avec deux temps forts par an :

- Une rencontre intermédiaire uniquement entre les membres du CLA
- Une rencontre ouverte au grand public de présentation des travaux du CLA conjugué avec le bilan de l'activité

Les groupes de travail sont définis par la Communauté de communes, en prenant en considération le plan d'action du PAT.

COMMUNICATION

L'appellation actuelle du dispositif est « Le CLA'C - Conseil local de l'alimentation des Coëvrons ». Les membres du CLA sont appelés les « Membres du CLA de la CC des Coëvrons ».

Les travaux du CLA sont rendus publics via les canaux de communication de la collectivité territoriale, à défaut d'un dispositif de communication *ad hoc*.

CONTACT DU CLA

Pour contacter le CLA, l'interlocuteur privilégié est la Chargée de mission du PAT de la CC des Coëvrons : Pauline Boutet - pboutet@coevrons.fr - 06.02.16.78.72